



APRAM / UNIVERSITES : « Consommateur égaré, choqué, trompé »

Séance organisée par Yann Basire, Maître de conférences au CEIPI et Evelyne Roux, Cabinet REGIMBEAU



Vendredi 26 juin 2020 de 9h00 à 12h20



En visioconférence

Matinée sous la présidence de Yann Basire, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg

- «O» 09:00 - 09:15 : Accueil et présentation des participants par Evelyne Roux, Cabinet REGIMBEAU, Présidente du Comité APRAM / UNIVERSITES
Le consommateur égaré, choqué :
- «O» 09:15 – 10:00 : « L'ordre public et les bonnes mœurs en droit des marques : entre tradition et évolution » – Stefan Martin, Membre des Chambres de recours, EUIPO et Yann Basire
- «O» 10:00 – 10:30 : « Les nouveaux motifs absolus de refus : IG, mentions renvoyant aux terroirs, dénominations variétales » Caroline Le Goffic, Maître de conférences à Paris V Descartes
- «O» 10:30 – 11:00 : Remise du Prix APRAM 2020
Caroline HILTGEN-LEBOUVIER, Cabinet NOESIS Avocats, Présidente de la Commission Perspectives Professionnelles
Yann Basire, Président du Jury du Prix APRAM 2020
Le consommateur trompé
- «O» 11:00 – 11:30 : « La tromperie en droit des marques » par Yann Basire
- «O» 11:30 – 12:00 : « La tromperie hors le droit des marques : l'exemple de la publicité » – par Eric Andrieu, Avocat, Cabinet PECHENARD & Associés
- «O» 12:00 – 12:20 : Questions et clôture de la séance